



**Déclaration de la Commission à l'occasion de la célébration  
de la journée internationale des droits de la femme**

En ce 8 mars 2024, le Burkina Faso à l'instar de la communauté internationale, célèbre la 167<sup>ème</sup> Journée internationale des droits de la femme sous le thème « *investir en faveur des femmes : accélérer la croissance* ». Cette journée est un appel à l'action de tou(t.e)s : individus, gouvernement, institutions et organisations de la société civile pour promouvoir l'égalité des genres et construire ensemble un Burkina Faso plus juste et inclusif pour tou(t.e)s.

Le thème international retenu, est intrinsèquement lié aux droits humains et au bien-être de l'ensemble de la société. Il en est de même du thème national, « *l'entrepreneuriat communautaire : quelle contribution des femmes ?* ». Tous deux appellent à une action urgente pour l'autonomisation économique des femmes.

La Commission nationale des droits humains (CNDH), saisit cette opportunité pour magnifier le rôle fondamental que jouent les femmes dans la croissance économique de notre pays. Elle salue l'action des femmes dans leurs efforts quotidiens de reconquête du territoire, de reconstruction du pays et particulièrement les vaillantes femmes engagées dans les rangs des forces armées nationales (FAN) ainsi que des femmes qui se sont enrôlées comme volontaires pour la défense de la patrie (VDP).

Toutefois, la CNDH s'inquiète de la recrudescence des violences basées sur le genre (VBG) et de la faiblesse de système national de collecte de données nationales fiables. Elle est également préoccupée par le déficit de services spécialisés de prise en charge des VBG et leur accessibilité. La faiblesse des recours et dénonciations des cas de violences, au regard du nombre croissant des cas de victimes, reste un obstacle pour l'éradication définitive des VBG dans notre pays.

Forte de cela, la CNDH encourage l'Etat à accélérer la mise en œuvre de ses engagements pris pour la protection des droits de la femme et la lutte contre les VBG tels que rappelés par la déclaration de la Ministre en charge du genre à l'occasion de cette 167<sup>ème</sup> Journée internationale des droits de la femme. La CNDH invite en outre l'Etat à :

- prendre des mesures pour garantir la protection des femmes notamment celles déplacées internes contre toutes sortes de violence ;
- promouvoir l'autonomie des filles et des femmes déplacées internes pour renforcer leur résilience ;
- renforcer la sécurité et garantir aux femmes l'accès aux ressources nécessaires à leur bien-être et leur autonomisation ;

- prendre toutes les dispositions pour assurer plus de participation effective des femmes dans la gestion des affaires publiques et dans les sphères de prises de décisions.

Bonne célébration de la journée internationale des droits de la femme à toutes et à tous.

Dieu bénisse le Burkina Faso.

Fait à Ouagadougou, le 13/03/2024

Pour la Commission,

Le Vice-Président

assurant l'intérim de la Présidente



**Dr Richard SAWADOGO**